

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
11 OCTOBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 11 octobre 2016, à 19h30, au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Marc Campagna, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le maire Jean-Marc Robitaille, Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Messieurs les conseillers Michel Morin et Jean-Guy Sénécal ainsi que le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7, 14, 21 et 28 septembre 2016.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de septembre 2016 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de septembre 2016 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de septembre 2016.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **663** (travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'égout dans les rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, du Curé-Comtois, Ephraïm-Raymond, place Eymard, John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, Moody, Ouimet, Paul VI, Piché, Pierre-Laporte, Saint-Michel, Saint-Sacrement, montée Masson, ruelle des Anges, boulevard de Hauteville et servitudes des Seigneurs et Saint-Louis et prévoyant un emprunt au montant de 1 430 000 \$) et **664** (travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc dans les rues de Beurivage, Bissonnette, des Carouges, Chantal, du Curé-Bélanger, de La Chesnaye, Henri, John F.-Kennedy, Léo-Delorme, Léveillé, Louise, Ludovic-Laurier, Nationale, Philippe-Chartrand, Richard-Venne, Rochon, Saguenay, Saint-Michel, Saint-Pierre, Sarrazin, Ubald-Chartrand, Venne, chemin Saint-Charles et dans les boulevards des Seigneurs et Terrebonne et prévoyant un emprunt au montant de 3 657 000 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 453-10-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 454-10-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant en « Affaires nouvelles » le point 11.1 « Retrait temporaire du directeur général et nomination du directeur général par intérim ».

1. Ouverture de la séance (453-10-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (454-10-2016);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2016 (455-10-2016);
4. **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
 - 4.1 Avis de motion – règlement d'emprunt (#648) – construction d'un poste de pompage sur la rue Yves-Blais (promenade de la Croisée) du projet de la Croisée urbaine (456-10-2016);

4.2 Demande à l'Union des municipalités du Québec de représenter la Ville de Terrebonne et toutes les municipalités lésées auprès des gouvernements du Québec et du Canada concernant la suspension du programme FEPTEU (457-10-2016);

5. TRÉSORERIE

5.1 Adoption de soumission pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 (458-10-2016);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

7. URBANISME

7.1 Dérogations mineures (459-10-2016) ;

7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (460-10-2016);

7.3 Moratoire sur les modifications à la réglementation d'urbanisme jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte des modifications comprises dans les règlements 97-33R et 97-33R-2 de la MRC Les Moulins (461-10-2016);

7.4 Désignation des inspecteurs de la Direction de l'urbanisme durable – émission de tout constat d'infraction aux règlements d'urbanisme et au règlement de démolition (462-10-2016);

7.5 Nomination de madame Martine Hogue à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (463-10-2016) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Adoption de soumission – travaux de construction de sentiers d'exercices, cœur en mouvement, circuit vitalité aux parcs de la Coulée, André-Guérard et Philippe-Villeneuve (464-10-2016);

8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (465-10-2016);

8.3 Autorisation – versement de subvention aux organismes du milieu (466-10-2016);

8.4 Autorisation – versement de subvention aux organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (467-10-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Autorisation – création d'un poste de secrétaire au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire et adoption du nouvel organigramme (468-10-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Retrait temporaire du directeur général et nomination du directeur général par intérim (469-10-2016);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 14 novembre 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (470-10-2016)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 455-10-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 456-10-2016

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 648) décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine et prévoyant un emprunt n'excédant pas 7 090 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 457-10-2016

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada signaient, le 5 juillet 2016, une entente relative au fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) prévoyant une enveloppe d'aide du fédéral de 363.8 M\$ et 300 M\$ du provincial;

ATTENDU QUE les municipalités ont été avisées seulement le 6 septembre 2016 qu'elles pouvaient présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce nouveau programme par l'entremise du portail du gouvernement du Québec (PGAMR);

ATTENDU QUE le guide sur ce programme est devenu disponible uniquement à compter du 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE dans un communiqué du MAMOT, émis le 6 septembre 2016, le ministère affirmait qu'il procéderait à l'analyse de « toutes » les demandes jusqu'au 30 novembre 2016;

ATTENDU QUE le ministère a annoncé, le 23 septembre 2016, la fermeture prématurée du programme à la surprise générale de l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a un projet de mise aux normes et d'agrandissement d'une usine d'épuration des eaux usées, vital pour la poursuite de son développement économique et social;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédait, en juillet 2014, à une demande de subvention relative à son usine d'épuration des eaux usées dans le cadre du programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE le MAMOT refusait la demande de subvention le 16 décembre 2014 et le 22 avril 2015;

ATTENDU QUE la Ville aurait pu resoumettre le même projet sans se soucier de son exactitude et de la pertinence de ses composantes;

ATTENDU QUE la Ville a plutôt choisi de revoir son projet afin de présenter un projet contemporain et tenant compte des nouvelles technologies;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a récemment mandaté une firme d'ingénieurs pour produire un nouveau rapport permettant de réviser son projet afin d'atteindre les objectifs du programme FEPTEU, et ce, en fonction des normes environnementales actuelles et à venir ainsi que du développement anticipé pour les prochaines années du territoire de la Ville;

ATTENDU la résolution CE-2016-1206-DEC du comité exécutif du 28 septembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE la Ville de Terrebonne informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, ainsi que le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Bernard Sévigny, de sa grande déception de la suspension du programme FEPTEU avant même qu'elle eût pu soumettre son projet.

QUE la Ville de Terrebonne est déçue de constater que le MAMOT analysera les projets sur la base du premier arrivé, premier servi, et non en fonction des meilleurs projets répondant aux objectifs louables de raffermir l'économie du Québec.

QUE la Ville de Terrebonne demande formellement à l'Union des municipalités du Québec de la représenter, elle et toutes les municipalités lésées par ce processus hâtif et bâclé, pour faire les représentations qui s'imposent auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que la date butoir annoncée du 30 novembre 2016 pour présenter un projet soit maintenue et respectée.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Canada, le très honorable Justin Trudeau, à la vice-première ministre et responsable de la région de Lanaudière, Mme Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Bernard Sévigny, au député provincial de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, au député provincial de Masson, M. Mathieu Lemay, et au député provincial de L'Assomption, M. François Legault.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 458-10-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un vérificateur externe selon l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* pour les exercices financiers 2016-2017-2018 (SA16-5001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant total 2016-2017-2018
Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.	5,06	237 998,25\$ t.t.c.
Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l.	5,03	274 330,35\$ t.t.c.
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	4,05	299 855,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1229-REC du comité exécutif du 5 octobre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **AMYOT GÉLINAS, S.E.N.C.R.L.** pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2016-2017-2018, pour des honoraires respectifs de 68 000\$ en 2016, 69 000\$ en 2017 et 70 000\$ en 2018, le tout avant taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 459-10-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 11 août et du 8 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 21 septembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **D16-1732 / 238, rue Saint-Joseph / Constructions Fossil inc. / lot 2 441 869**

Ce dossier est remis à la prochaine séance ordinaire du 14 novembre 2016.

2. **D16-1930 / 780, rue George-VI / Sylvie Lacroix / lot 2 921 084**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'agrandissement résidentiel :

- la réduction de la marge avant secondaire minimale à 1,8 mètre alors que la grille des usages et des normes 8560-56 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 4,5 mètres;
- la réduction de la superficie minimale d'un lot pouvant accueillir un logement « uniplex » à 584,7 mètres carrés alors que l'article 381 prévoit un minimum de 600 mètres carrés.

3. D16-2076 / René-Lecavalier / DKA Architectes / lot 5 097 613

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'ériger un ensemble de deux habitations multifamiliales en projet intégré, l'aménagement d'espaces de stationnement en tandem pour les habitations de classe D alors que l'article 260, paragraphe 6 du règlement de zonage numéro 1001, prévoit que l'aire de stationnement doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules.

4. D16-1899 / 3590, rue Sophie / Willie Bédard / lot 2 125 198

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type « uniplex » :

- que la nouvelle habitation de type « uniplex » soit située sur un terrain ayant une superficie de 594,6 mètres carrés alors que l'article 381 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 600 mètres carrés;
- que le logement principal occupe une superficie de plancher représentant 28% du rez-de-chaussée alors que l'article 382 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 33%;
- que le logement principal occupe une superficie de plancher représentant 12% à l'étage alors que l'article 382 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 33%;
- que l'entrée charretière et l'allée d'accès possèdent une largeur de 7,5 mètres alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 7 mètres,

et ce, à la condition que l'aire de stationnement existante soit relocalisée à la droite du terrain afin qu'il n'y ait qu'une seule entrée charretière sur le terrain.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 460-10-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 août et du 8 septembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 11 août et du 8 septembre 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 4:

1. **D16-1605** **Projet de restauration et d'agrandissement résidentiel**
238, rue Saint-Joseph / lot 2 441 869
Constructions Fossil inc.

Ce dossier est remis à la prochaine séance ordinaire du 14 novembre 2016.

2. **D16-1929** **Projet d'agrandissement résidentiel de type « uniplex »**
780, rue George-VI / lot 2 921 084
Sylvie Lacroix

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Martin Lefebvre, le tout identifié « Annexe D16-1929 ».

3. **D16-1979** **Projet de constructions multifamiliales « Maisons de ville Urbanova »**
René-Lecavalier / lot 5 097 613
DKA Architectes

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un ensemble multifamilial regroupant 12 unités d'habitations juxtaposées dans 2 bâtiments selon le cahier de présentation réalisé par DKA architectes et d'Espace B, le tout identifié « Annexe D16-1979 », et ce, aux conditions suivantes :

- 1) Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - a) Pour la construction des immeubles : un montant de 25 000\$ pour le bâtiment de 5 unités et 35 000\$ pour le bâtiment de 7 unités ;
 - b) Pour l'ensemble des aménagements paysagers : un montant de 13 750\$.
- 2) Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés au plan de nivellement préparé par M. G. Saulnier, ingénieur, daté de juin 2013.
- 3) Que les plans finaux, plus détaillés, soient déposés relativement à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction.
- 4) Que la demande de dérogation mineure D16-2076 soit approuvée.

4. **D16-1687** **Projet de construction d'une habitation de type « uniplex »**
3590, rue Sophie / lot 2 125 198
Willie Bédard

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Design 89 et le plan d'implantation réalisé par Labre et Associés, le tout identifié « Annexe D16-1687 », et ce, à la condition suivante :

1. Que la demande de dérogation mineure D16-1899 soit acceptée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 461-10-2016

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger, de nouveau de dix-huit (18) mois, le dépôt des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte des modifications comprises dans les règlements 97-33R et 97-33R-2 de la MRC Les Moulins, soit jusqu'au 30 avril 2017;

ATTENDU QUE le processus de concordance à venir sera réalisé en deux (2) étapes, la première pour l'ensemble du territoire, à l'exclusion d'Urbanova, et la seconde uniquement pour Urbanova;

ATTENDU QUE la préparation des règlements pour l'ensemble du territoire, à l'exclusion d'Urbanova, est terminée;

ATTENDU QUE le processus d'adoption et d'entrée en vigueur des règlements de concordance s'échelonnera sur plusieurs mois;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'enchaîner rapidement l'adoption du règlement pour Urbanova;

ATTENDU QU'il est souhaitable de libérer les ressources nécessaires afin de finaliser rapidement la préparation d'un règlement à la hauteur des défis et des potentiels que représente Urbanova;

ATTENDU QUE l'adoption en parallèle de modification à la réglementation d'urbanisme pourrait provoquer des incohérences réglementaires nuisibles en plus de compliquer significativement le processus d'amendement;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers d'amendements ont été intégrés à la concordance afin d'éviter des préjudices liés aux délais;

ATTENDU QUE le report des dossiers d'amendements réglementaires actuellement en attente de traitement ne causera pas de préjudice déraisonnable aux requérants;

ATTENDU QU'il sera toujours possible de traiter exceptionnellement les dossiers urgents;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1214-REC du comité exécutif du 28 septembre 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, à moins que des conditions spécifiques l'imposent, applique un moratoire sur les modifications à la réglementation d'urbanisme jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte des modifications comprises dans les règlements 97-33R et 97-33R-2 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 462-10-2016

ATTENDU le jugement rendu le 27 septembre 2016 par l'Honorable Michel Beauséjour dans l'affaire Ville de Terrebonne c. 9161-8643 Québec inc., selon lequel la désignation de l'inspecteur Pierre Pilote était insuffisante pour donner des constats d'infraction au règlement de démolition numéro 449 de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les inspecteurs de la Direction de l'urbanisme durable, conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale, pour l'émission de tout constat d'infraction au règlement de démolition et aux règlements d'urbanisme;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne, aux fins de l'article 147 du Code de procédure pénale, tous les inspecteurs de la Direction de l'urbanisme durable pour émettre tout constat d'infraction aux règlements d'urbanisme et au règlement de démolition de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 463-10-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, conformément aux articles 1 et 2 du règlement numéro 96-4, nomme le membre résidant, madame Martine Hogue, en remplacement de monsieur Laurier Caron, pour siéger à titre de membre du « Comité consultatif d'urbanisme », et ce, pour un terme se terminant le 20 janvier 2017.

Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré ainsi que Messieurs les conseillers Paul Asselin, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Sylvain Tousignant, Stéphane Berthe et le maire suppléant Monsieur Marc Campagna votent pour l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Claire Messier ainsi que Messieurs les conseillers Réal Leclerc, Serge Gagnon et André Fontaine votent contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION NO : 464-10-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de sentiers d'exercices, cœur en mouvement, circuit vitalité aux parcs de la Coulée, André-Guérard et Philippe-Villeneuve dans le cadre du programme des parcs 2016 (SA16-6021) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 septembre 2016 à 11 h 06, à savoir :

Atlas Excavation inc.	265 527,35\$ t.t.c.
Les mains vertes du paysage	324 582,66\$ t.t.c.
Lavallée et Frères (1959) ltée	385 000,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Atlas Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 20 septembre 2016 par M. Serge Coderre, ing., directeur de projet de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 septembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 310 432\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 26 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Atlas Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 octobre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1219-REC du comité exécutif du 28 septembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ATLAS EXCAVATION INC.**, datée du 20 septembre 2016, pour des travaux de construction de sentiers d'exercices, cœur en mouvement, circuit vitalité aux parcs de la Coulée, André-Guérard et Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant de 230 943,55\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0448 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 465-10-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Groupe plein air Terrebonne	A1
27 ^e Groupe Scout Lachenaie	B1
Club de patinage artistique Odysée La Plaine	B1
La maison des jeunes Lachenaie action jeunesse	B2
Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord	D1
Réseau des proches aidants Les Moulins	D3
Association O.L.O. Des Moulins	D4
Centre de ressources pour hommes du sud de Lanaudière	D4
Cercle de fermières de Lachenaie	E1
Cercle Marguerite de Provence	E1
Chevaliers de colombe de Lachenaie	E1
CPE - La Pirouline	F1
CPE - Station enfance Des Moulins	F1
Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins	F2
Certex Canada	F2
Télévision régionale Des Moulins	F2
Troupe de théâtre «La clé des champs»	G1
Troupe de théâtre « Les Farfelus »	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 466-10-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 28 septembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1245-REC du comité exécutif du 5 octobre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
CALACS Rénovation des locaux	5 000
Club de l'âge d'or La Plaine Entretien d'équipement et soutien à l'achat	200
Association de baseball mineur La Plaine Renouvellement d'équipements	430
Club de patinage de vitesse – région Lanaudière Renouvellement de chariots	1 000
La Hutte Achat de produits d'hygiène	900
Association baseball mineur de Terrebonne Achat d'uniformes	1 000

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0460 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 467-10-2016

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1246-REC du comité exécutif du 5 octobre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- | | |
|--|---------|
| 1. Association du baseball mineur de La Plaine
131 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus | 1 745\$ |
| 2. Association du hockey mineur de La Plaine
292 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus | 3 960\$ |
| 3. Club de patinage artistique Terrebonne
301 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus | 3 937\$ |
| 4. Club de patinage de vitesse – région Lanaudière
80 participants résidants à 7\$ X 13% de bonus | 633\$ |
| 5. École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne
101 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus | 1 321\$ |
| 6. Groupe Scout Lachenaie (27 ^e)
26 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 13% de bonus | 565\$ |
| 7. Groupe Scout Terrebonne (7 ^e)
46 participants résidants à 12\$ X 4% de bonus | 574\$ |
| 8. Nage synchronisée Coralline Repentigny – Lanaudière
31 participants résidants à 9\$ (min. 500\$) X 6% de bonus | 530\$ |
| 9. Organisation du hockey féminin de Lanaudière
49 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 13% de bonus | 565\$ |
| 10. Troupe Création Danse
217 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus | 2 943\$ |

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0461 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 468-10-2016

ATTENDU QUE le service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire ne bénéficie d'aucune ressource cléricale ;

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative pour la création d'un poste de « secrétaire-soutien administratif » au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de « secrétaire – soutien administratif » au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire et adopte le nouvel organigramme dudit service, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 469-10-2016

ATTENDU QUE des perquisitions ont été effectuées, le 13 juillet 2016, dans plusieurs locaux de la Ville et dans les résidences d'élus et de fonctionnaires ;

ATTENDU QU'une enquête policière est en cours ;

ATTENDU QU'aucune accusation n'a été portée ;

ATTENDU QUE des faits nouveaux ont été portés à l'attention du conseil de Ville en date du 11 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'il est opportun, pour des motifs de saine administration des affaires publiques, de demander au directeur général de se retirer le temps de l'enquête ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Marie-Josée Beaupré**
APPUYÉ PAR **Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne requiert du directeur général de la Ville de se retirer et de cesser d'occuper ses fonctions, avec maintien de sa rémunération, pendant la durée de l'enquête de l'UPAC en cours et nomme par intérim monsieur Daniel Sauriol pour agir à titre de directeur général jusqu'à ce que le conseil en décide autrement, le tout suivant les termes et conditions salariales du poste de directeur général en date des présentes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Dépôt d'une pétition des résidents de la rue Marie-Gérin-Lajoie concernant le stationnement sur cette rue.

RÉSOLUTION NO : 470-10-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire suppléant

Greffier
